

AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2015-11

TRAVAUX DE PAVAGE 2015



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des travaux de pavage à différents endroits dans la Ville.

DOCUMENTS

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du **17 juin 2015**, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514-856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

GARANTIE DE SOUMISSION ET DE CONTRAT

Les entrepreneurs généraux devront inclure dans leur soumission :

- Un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaire au Québec et payable au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de 10 % du total de la soumission. La garantie de soumission doit être valide pour 60 jours.
- Une lettre d'engagement émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, un cautionnement d'exécution du contrat. La caution devra renoncer au bénéfice de discussion.

CONDITIONS

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui détiennent une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement du SÉAO sont admises à soumissionner.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

L'entrepreneur devra obligatoirement compléter et signer la déclaration du soumissionnaire contenue aux documents d'appel d'offres, à défaut de quoi sa soumission sera rejetée. Les soumissions seront remises en 1 original et 1 copie dans une enveloppe scellée portant mention : **APPEL D'OFFRES GT2015-11, TRAVAUX DE PAVAGE 2015**, au bureau de l'hôtel de ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Qc, J7V 8P4, avant **10 h 30. le jeudi 9 juillet 2015** et seront ouvertes publiquement le même jour, immédiatement.

Le présent appel d'offres est régi par les accords ACCQO, AQNB et ACI, conformément aux règles édictées en matière d'appel d'offres.

ADJUDICATION

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec la directrice des Services techniques à l'adresse électronique suivante : iroy@ndip.org.

DONNÉ à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 16 juin 2015.

M^e Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc